

« Les dynamiques
de la justice
climatique : un
changement de
modèle dans la
gouvernance du
climat? »

Marta Torre-Schaub

DR CNRS

Institut d'études juridique et
philosophiques de la
Sorbonne

Université Paris 1

Bilan et perspectives de l'Accord de Paris (COP 21) - Regards croisés

Sous la direction de Marta Torre-Schaub,
avant-propos de Mireille Delmas-Marty

Actes de la journée d'études du 31 mai 2016

L'Accord de Paris met en place un processus pour tenter de préserver l'avenir mais également le présent de la planète. Cependant, cet Accord ne doit pas être lu comme un objet isolé, séparé du mouvement dans lequel il s'insère, il convient de le situer dans « un mouvement sans lequel il n'existerait pas ». Il « n'est pas à lui-même sa propre finalité, mais fait partie d'un processus qui doit être régulièrement actualisé ». L'Accord de Paris se pose ainsi comme un texte en mouvement, un texte évolutif et non comme une fin en soi.

L'Accord en lui-même peut quelque peu décevoir car il ne pose pas d'obligation juridique à proprement parler et, parce qu'il laisse toute initiative dans les mains, des actions volontaires, des pays signataires. Mais nous n'avons pas voulu rester sur cette lecture et nous avons voulu aller en deçà du texte afin de mieux comprendre d'une part d'où il vient et d'autre part l'étendue du mouvement dont il fait partie. Il semblait ainsi important de poser la question de la portée juridique de l'Accord de Paris et de ses suites. Mais pour bien saisir les différentes perspectives d'avenir de l'Accord, il fallait d'abord faire un bilan de ce qu'il contenait et, surtout, de la manière dont il avait été préparé en amont, depuis 2011 lors de la COP à Durban.

Les perspectives de l'Accord de Paris peuvent ainsi s'annoncer prometteuses à l'égard de trois questions essentielles : en premier lieu, la question de la solidarité entre pays développés et en voie de développement, deuxièmement, la question de la coopération entre les États et le secteur privé et enfin, la question de la responsabilité vis-à-vis du changement climatique. Ces trois notions, si elles apparaissent en filigrane dans l'Accord, n'en sont pas moins présentes et se résument bien dans une notion clé qui émerge dans le Préambule : celle de justice climatique. La justice climatique, concept pas encore bien défini mais qui aurait un pendant pragmatique et opérationnel, concrétisé par l'émergence d'un contentieux climatique un peu partout dans le monde. Autant de notions, on le voit, qui apparaissent, se reajustent, évoluent afin de mieux adapter le droit à la contrainte climatique.

Cet ouvrage s'interroge ainsi sur l'émergence de nouveaux concepts dans le sillage de l'Accord ainsi que sur l'avenir des dynamiques ainsi créées.

Sous la direction de Marta Torre-Schaub, cet ouvrage résolument interdisciplinaire, réunit des grands spécialistes du changement climatique et des négociations internationales en matière environnementale, pour poser leurs regards croisés sur l'Accord de Paris à partir du droit, de la philosophie et des sciences du climat.

Prix : 29 euros
ISBN : 978-2-919211- -

Collection
Bibliothèque
André Tunc



Tome



Tome

Bilan et perspectives de l'Accord de Paris (COP 21)
Regards croisés - Actes de la Journée d'études du 31 mai 2016

Collection
Bibliothèque de l'IRJS - André Tunc

Bilan et perspectives de l'Accord de Paris (COP 21) Regards croisés

sous la direction de Marta TORRE-SCHAUB
avant-propos de Mireille DELMAS-MARTY

Actes de la Journée d'études *Bilan et perspectives post Cop 21*
du 31 mai 2016



UNIVERSITÉ PARIS I
PANTHÉON SORBONNE

IRJS
Editions

IRJS
Editions

IRJS
Editions

Objectif

- Dresser un panorama des différentes dynamiques à l'œuvre dans la gouvernance du climat
- Analyser leur contenu propositionnel
- Observer leurs potentielles conséquences sur la justice climatique

Introduction

- Prise de conscience depuis les années 1970 d'une menace climatique
- Dans le cadre du droit international onusien émergent de propositions tenant à la fois au gouvernement (les souverainetés nationales) et à la gouvernance (nouveaux modes de gestion de la durabilité).

Introduction

- Le principe de « responsabilités communes mais différenciées » a servi de fil conducteur dans la recherche de la gouvernance de ce commun en danger – l'atmosphère-.
- Moyen « juste » de partage et distribution
- Mais relatif échec

Introduction

- Depuis une dizaine d'années, une nouvelle notion apparaît, proposant de nouvelles gouvernances, en alliant des dynamiques « *bottom up* » venant de la société civile, et une recherche de « justice » et d' « équité »
- ***La Justice climatique***

Introduction

- Un pan plus opérationnel et pratique s'est développé depuis deux ans faisant émerger un nouveau contentieux climatique porté par la société civile
- *La justiciabilité climatique ou le climat objet de Justice*

Plan

- I. Des Nouvelles gouvernances environnementales et climatiques
- II. La Justice climatique
- III. Le climat objet de justice juridictionnelle

I. Nouvelles gouvernance environnementales

- Recherche des nouveaux modes de gouvernance :
 - Réformistes institutionnalistes : croient dans les négociations internationales et y voient des progrès
 - Bioenvironnementalistes : défendent une approche globale des problèmes environnementaux et proposent des changements sociaux globaux

I. Nouvelles gouvernance

- 1) Les Réformistes :
 - a) Coopération :
 - en y incluant société civile mais aussi le *Bussiness World*
 - Négociations en continu
 - Changer les règles de vote (y inclure d'autres pays)
 - Mécanismes de vérification
 - Monitoring environnemental pour préparer des meilleurs traités

I. Nouvelles gouvernances

- b) Capacités
- Augmenter les capacités : aides financières, transferts de technologie de savoir-faire

- c) Augmenter l'intérêt
- Campagnes menées par des ONG et des Etats pour construire « les intérêts à protéger ensemble »

I. Nouvelles gouvernances

Finalités :

- Cela favorise la paix et la stabilité
- Conditions économiques favorables
- Une société plus ouverte et démocratique
- Un niveau plus actif de participation et d'intérêt du public et des ONG

I. Nouvelles gouvernances

○ 2) Les bioenvironnementalistes

- a) Une Organisation Mondiale de l'environnement
- b) Nouveaux traités
- -système ouvert vers le public : nouveau dynamisme négociations
- -introduction sujets sociaux

I. Nouvelles gouvernances

○ Finalités

- -trouver accord global
- -visions alternatives pour changer le système
- -changements profonds dans nos sociétés
- -dynamique bottom up

II. La justice climatique

- 1) Logique bottom up
- 2) Années 1990-2000
- 3) Société civile mais aussi mouvements religieux et droits de l'homme
- 4) Logique globale : social, économique, environnementale
- 5) Penser global agir local



- Mary Robinson Foundation
- <http://www.mrfcj.org/principles-of-climate-justice/>
- <http://globaljusticeecology.org/climate-justice/>
- <http://www.peacefuluprising.org/what-is-climate-justice>
- <http://climatejustice.org.au>
- <http://www.naacp.org/issues/environmental-justice/>
- <http://www.oxfamfrance.org/nos-actions/changement-climatique?>

II. La justice climatique

- Avis CESE en France 27 septembre 2016
- Projet Avis Conseil économique et social européen février 2017
- Inégalités sociales, économiques, environnementales, travail, parité hommes/femmes
- Intégrations tous secteurs : travail syndicats, finances, assurances, recherches, territorial, santé, environnement
- Planification territorial

II. Justice climatique

- Accès ressources
- Santé et inégalités, pauvreté
- Principes droit environnement :
 - Intégration
- Nouveaux :
 - Non-regression
 - Solidarité environnementale : loi biodiversité

II. Justice climatique

- Principes intégrant risque :
 - prévention
 - précaution
- Principes démocratie environnementale :
 - information du public
 - Participation
 - accès à la justice : action de groupe